

PROJEKT



Justitia^{4.0}

La communication électronique

Le passage d'aujourd'hui
à demain



Bienvenue

Léonard Maradan, Docteur en droit, FSA

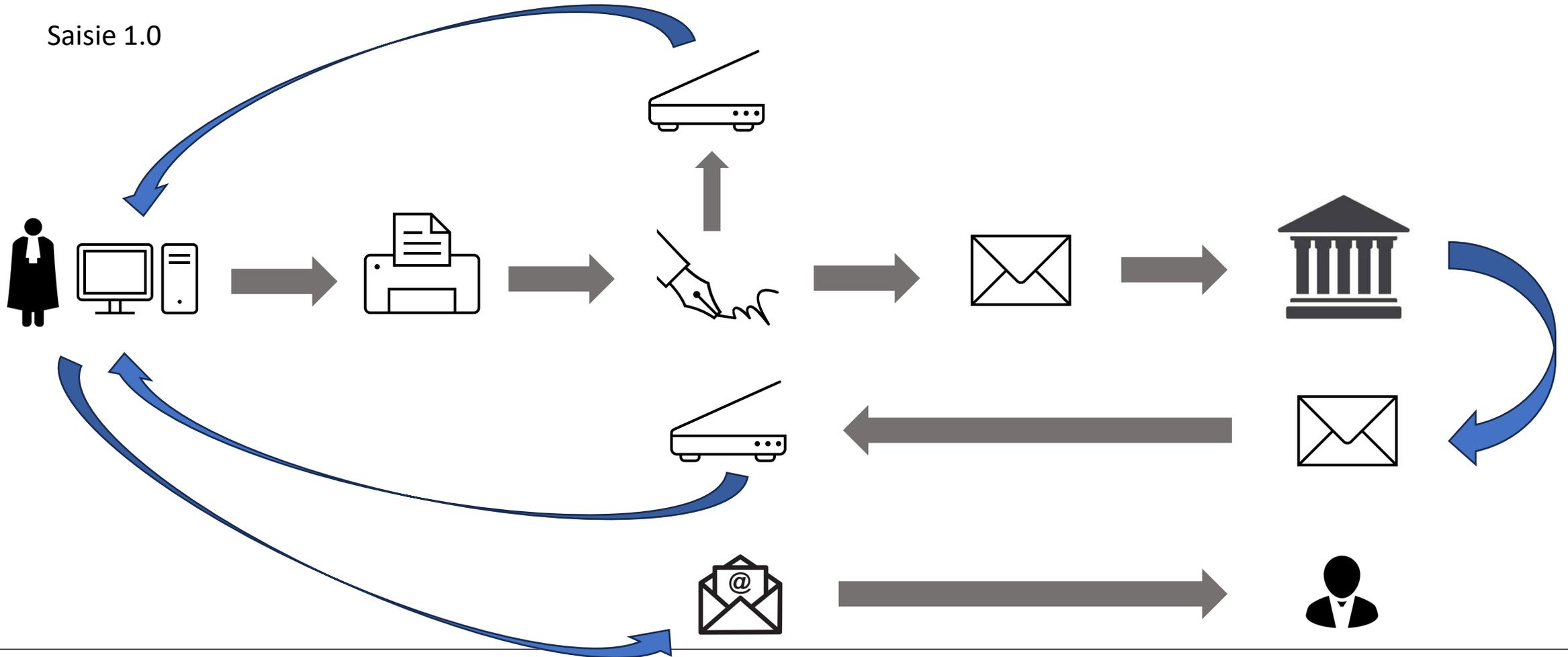
Un grand merci à nos sponsors!



PENSIONSKASSE SCHWEIZERISCHER ANWALTSVERBAND
CAISSE DE PENSION FÉDÉRATION SUISSE DES AVOCATS
CASSA PENSIONI FEDERAZIONE SVIZZERA DEGLI AVVOCATI

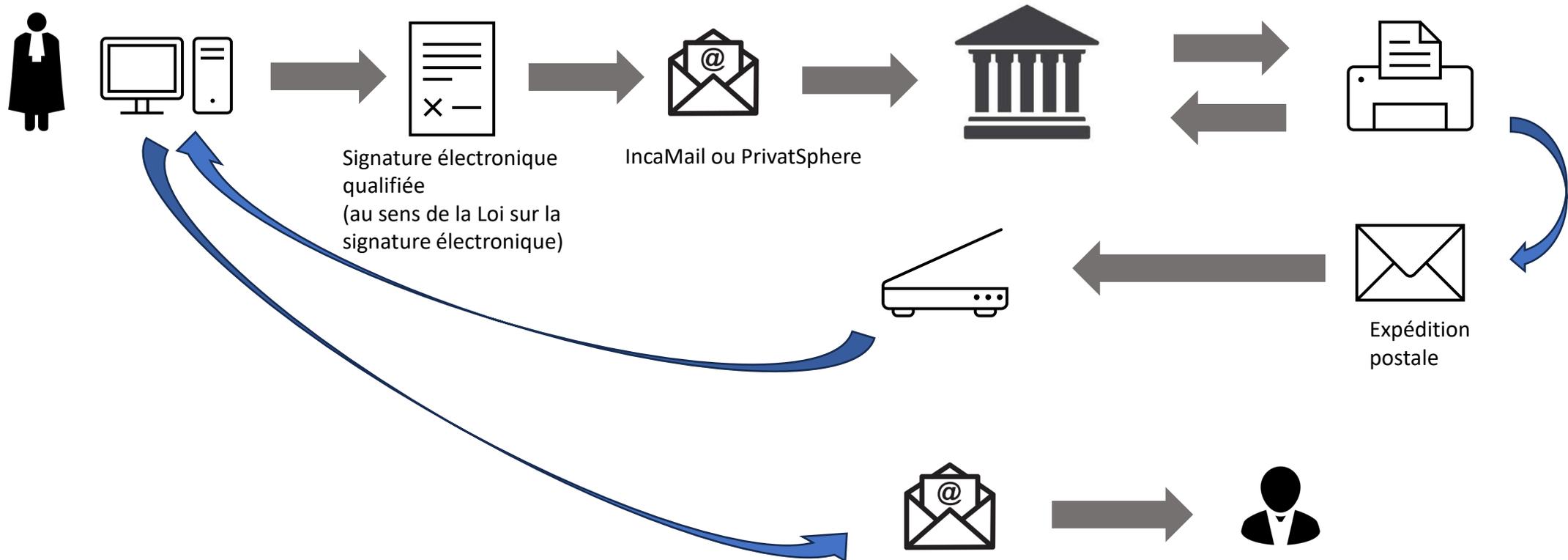
Evolution de la communication :

Saisie 1.0



Evolution de la communication :

Saisie 2.0 (Ordonnance sur la communication électronique dans le cadre de procédures civiles et pénales et de procédures en matière de poursuite pour dettes et de faillite ; OCEI-PCPP)



La communication électronique :

La communication électronique comporte deux volets :

- identification de l'expéditeur
- transmission sécurisée

Actuellement:

- Signature électronique qualifiée
- Plateforme de messagerie sécurisée au sens de l'OCEI-PCPP

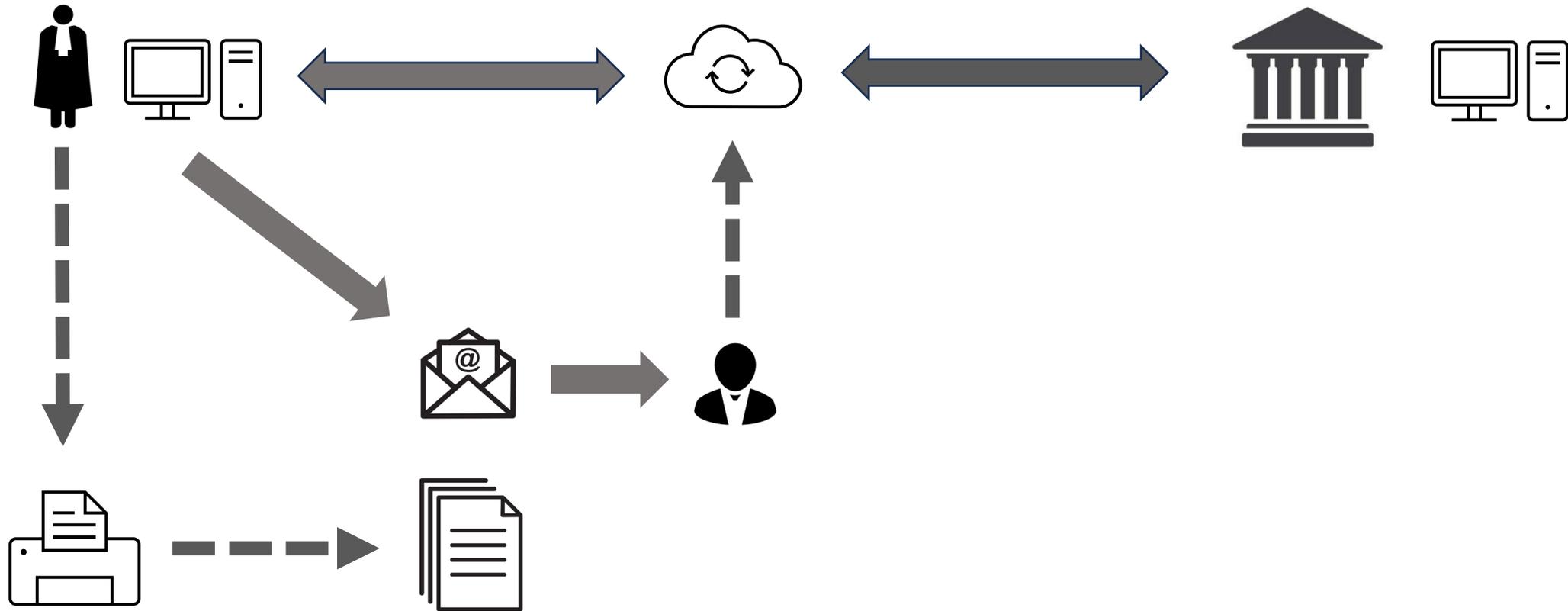
Futur (Justitia 4.0):

- Une seule plateforme sécurisée (Justitia.swiss)
- Plus besoin de signature électronique (qualifiée)
- Expédition par l'intermédiaire de la plateforme
- Réception par l'intermédiaire de la plateforme

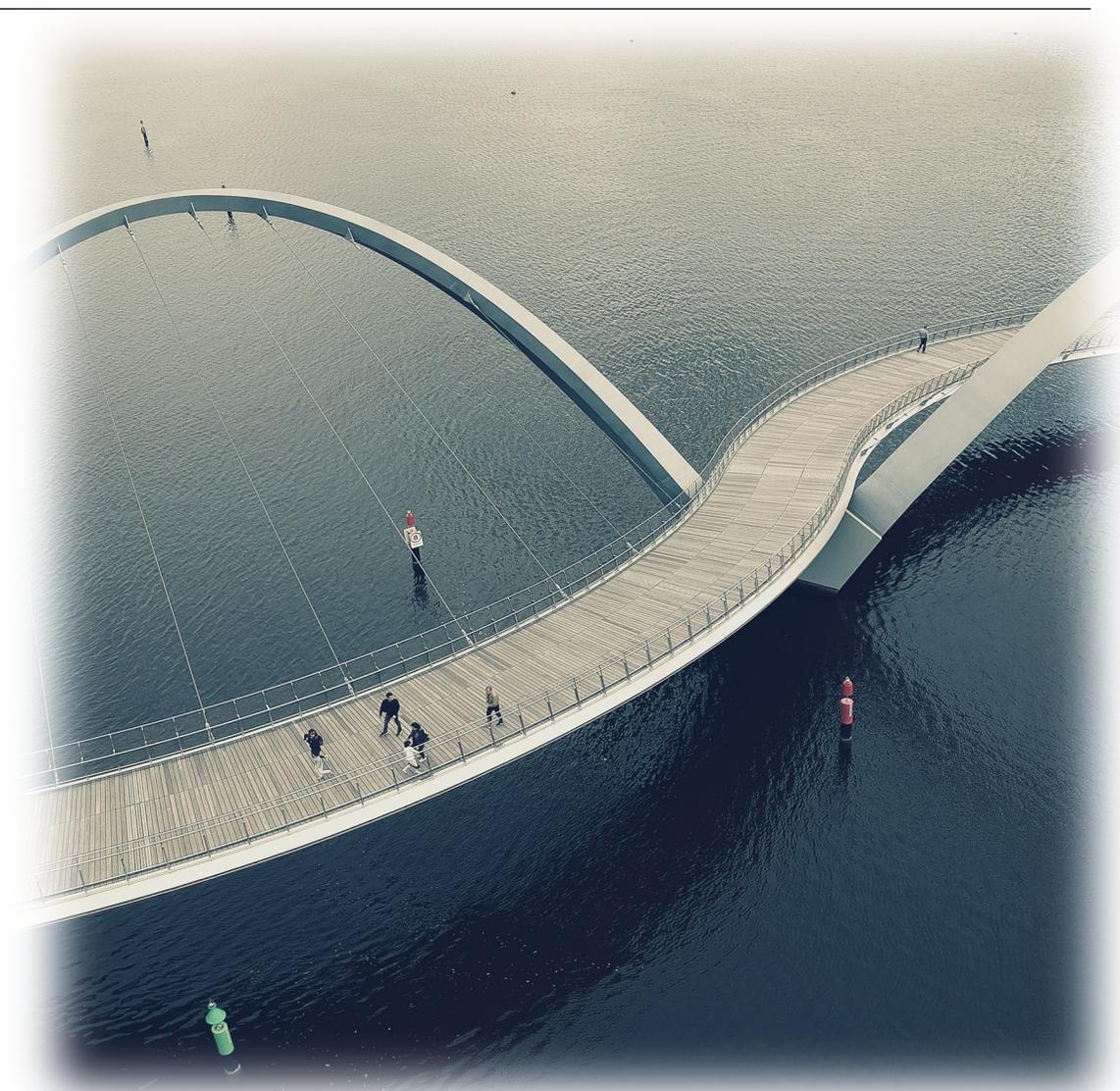
Evolution de la communication :

Saisie 4.0 : Plateforme justitia.swiss pour la communication électronique dans le domaine judiciaire et la consultation électronique des dossiers

Digitalisation de bout en bout



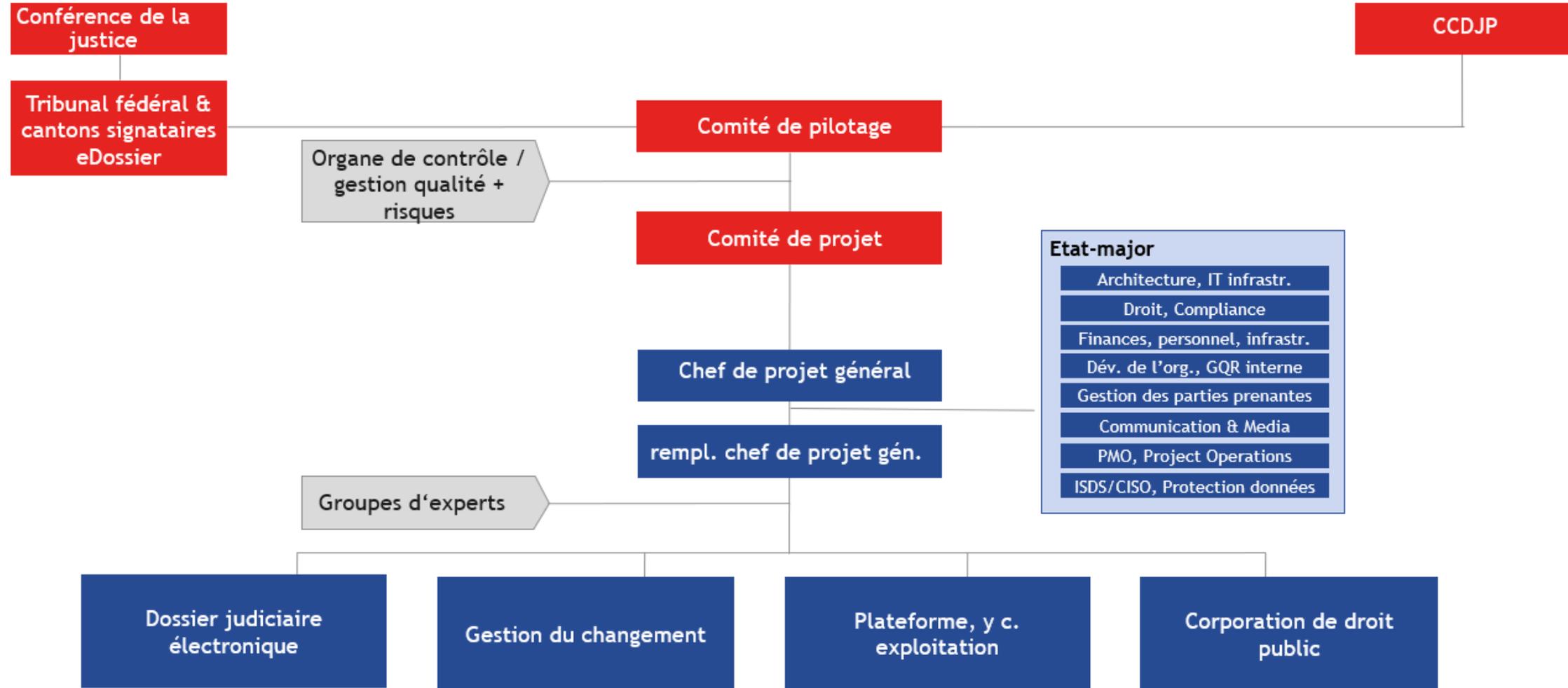
Projet Justitia 4.0



Plateforme justitia.**swiss**



Organisation de projet



Projet Justitia 4.0

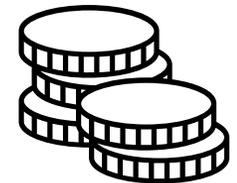


- Objectif principal : dématérialisation de la justice suisse

- **plateforme justitia.swiss** sécurisée pour la communication électronique dans le domaine judiciaire et la consultation électronique du dossier
- **application dossier judiciaire électronique (ADJ)** pour un travail convivial avec l'eDossier
- **transformation** (gestion du changement) et communication
- **corporation de droit public justitia.swiss** pour l'exploitation de la plateforme

Financement du projet Justitia 4.0

- L'ensemble du projet Justitia 4.0 est financé à 50 % par la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et à 50% par les tribunaux.
- Selon le budget du projet, celui-ci engendrera des coûts d'environ 89 millions de francs suisses jusqu'en 2027.
 - CHF 50 mio. pour la plateforme justitia.swiss (y.c. communication et transformation)
 - CHF 39 mio. pour l'application dossier judiciaire électronique (ADJ) (y.c. communication et transformation)



LPCJ: frais utilisation de la plateforme

- Convention création corporation de droit public justitia.swiss règle notamment la répartition des coûts entre les cantons (art. 7 al. 2 let. e LPCJ)
- Art. 32 LPCJ: émoluments:
 - La corporation perçoit chaque année auprès des **autorités** qui utilisent la plateforme centralisée des émoluments pour l'exploitation et le développement de celle-ci. **Elle ne perçoit pas d'émolument auprès des autres utilisateurs.**
 - Le Conseil fédéral fixe le tarif des émoluments. Il peut prévoir des montants forfaitaires
→ ordonnance(s) LPCJ
- La Confédération et les cantons supportent respectivement 25 % et 75 % des coûts de mise en place de la plateforme centralisée (art. 33 LPCJ).
- **A ce jour, une répercussion sur le montant des frais de procédure ne peut être exclue.**

LPCJ adoptée par le Parlement le 20.12.2024

- Loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ)
 - Introduction des obligations de
 - communication électronique entre autorités ainsi qu'entre autorités et parties à la procédure
 - dossier électronique
 - L'utilisation de la plateforme est obligatoire pour



**Les avocates et les
avocats**



Les tribunaux

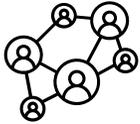


**Les ministères
publics**



**Les autorités
administratives**

LPCJ: champ d'application



- Procédures civiles



- Procédures pénales



- Procédures administratives:

- La PA est adaptée.
- La LPGA n'est pas adaptée.
- Les cantons sont libres de prévoir l'application de la LPCJ aux **procédures administratives contentieuses**.

- **Ordonnance(s)**: en cours de rédaction → L'OFJ est en charge.

LPCJ: entrée en vigueur échelonnée – art. 37 – agenda provisoire

- une partie des dispositions: depuis le 1.10.2025
- le reste des articles: **au plus tôt le 01.01.2027**

Corporation de droit
public

Protection des
données

Expiration du délai référendaire et entrée en vigueur

¹ Le délai référendaire s'appliquant à la présente loi a expiré le 19 avril 2025 sans avoir été utilisé.¹¹

² Les art. 1 à 17 et 27, al. 1 et 3 à 6 entrent en vigueur le 1^{er} octobre 2025.

³ Les autres dispositions entrent en vigueur ultérieurement.

19 septembre 2025

Au nom du Conseil fédéral suisse:

La présidente de la Confédération, Karin Keller-Sutter

Le chancelier de la Confédération, Viktor Rossi

LPCJ: entrée en vigueur échelonnée – art. 37 – agenda provisoire

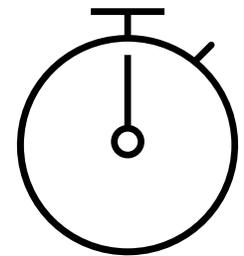
- "Les utilisateurs peuvent déposer des requêtes au moyen de la plateforme dès l'entrée en vigueur des dernières dispositions."

→ obligation de recevoir des communications électroniques pour les autorités soumises à l'obligation de la LPCJ dès son entrée en vigueur finale.



LPCJ: entrée en vigueur échelonnée – art. 37 – agenda provisoire

- Les cantons ont un délai transitoire de 5 ans.
- Possibilité pour les cantons de fixer, durant ce délai transitoire, la date à partir de laquelle les obligations de la LPCJ sont applicables sur leur territoire
 - première date possible pour les cantons: une année après la date d'entrée en vigueur finale (seconde)



LPCJ: respect des délais – art. 26

-  Section 5 Impossibilité d'accéder à la plateforme**-  Art. 26**

¹ Si la plateforme n'est pas accessible le jour de l'échéance d'un délai, l'échéance est reportée au jour qui suit celui où la plateforme est à nouveau accessible.

² Si le jour qui suit est un samedi, un dimanche ou un jour férié selon le droit fédéral ou cantonal, l'échéance est reportée au premier jour ouvrable qui suit. Le droit cantonal déterminant est celui du canton où l'autorité qui dirige la procédure a son siège.

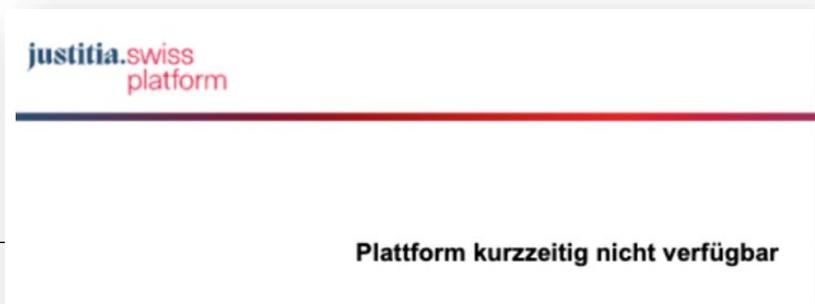
³ L'impossibilité d'accéder à la plateforme doit être rendue vraisemblable.

⁴ Tant que la plateforme n'est pas accessible, l'obligation qu'ont les utilisateurs et les autorités de communiquer au moyen de la plateforme est suspendue.

⁵ L'impossibilité d'accéder à la plateforme ne doit pas être rendue vraisemblable et le délai est réputé respecté dans tous les cas lorsque l'utilisateur a remis les documents sur papier, ou la preuve de l'existence des documents à remettre, le jour de l'échéance du délai, soit à l'autorité compétente, soit, à l'attention de cette dernière, à La Poste Suisse ou à une représentation diplomatique ou consulaire suisse. Il doit les remettre ultérieurement par voie électronique dans le délai approprié imparti par l'autorité qui dirige la procédure.

LPCJ: respect des délais – art. 26

- Internet = réseau, un dérangement peut toucher n'importe quelle partie du réseau → **certains utilisateurs n'auront plus accès à la plateforme alors que d'autres ne subiront aucun désagrément** → La plateforme ne détectera aucune panne.
- Application métier ne fonctionne pas → envoi via la solution web à condition que les documents soient disponibles
- Coupure de courant
- **Pas de preuve au sens strict**: seulement fournir les éléments qui plaident pour la vraisemblance → analogie aux lois de procédure en vigueur
- **Obligation de recourir à la plateforme supprimée aussi longtemps que la plateforme n'est pas accessible** → pendant ce temps: déposer des écrits d'une autre façon, pour autant qu'elle soit autorisée par le droit de procédure applicable



En cours



FR: MP: dénonciations pénales des TPF (depuis T1 2024)



GE: Tribunal civil avec 3 chambres (depuis T4/2024)



BS: Gerichte + STAWA



BL: Gerichte + STAWA



LU: STAWA + Straf- und Massnahmenvollzug



VD: TDAEV + MPAEV



FR: MP extraits de preuves numériques

Bundesverwaltungsgericht
 Tribunal administratif fédéral
 Tribunale amministrativo federale
 Tribunal administrativ federal



En preparation



LU: Gerichte + STAWA / öff. Verkehrsmittel



TI : Pretura, sede di Biasca

Bundesanwaltschaft
 Ministère public de la Confédération
 Ministero pubblico della Confederazione
 Procura publica federala

 Schweizerische Eidgenossenschaft
 Confédération suisse
 Confederazione Svizzera
 Confederaziun svizra

Militärjustiz

Formats supportés par la plateforme

<p>Word Processing:</p> <ul style="list-style-type: none">— Word (Legacy) (.doc)— Word (.docx)— OneNote (.one)— PDF (.pdf) <p>Spreadsheet:</p> <ul style="list-style-type: none">— Excel (Legacy) (.xls)— Excel (.xlsx)— Comma Separated Values (.csv)	<p>Archives:</p> <ul style="list-style-type: none">— ZIP (.zip) <p>Audio:</p> <ul style="list-style-type: none">— AAC (.aac)— M4A (.m4a)— MP3 (.mp3)— OGG (.ogg)— OPUS (.opus)— WAV (.wav)— CAF (.caf)	<p>Images:</p> <ul style="list-style-type: none">— GIF (.gif)— HEIC (.heic)— JPG (.jpg, .jpeg, .thumb)— PNG (.png)— WEBP (.webp) <p>Text:</p> <ul style="list-style-type: none">— Plain Text (.txt)— XML (.xml)— KML (.kml)— MSG (.msg)— EML (.eml)	<p>Video:</p> <ul style="list-style-type: none">— AVI (.avi)— MP4 (.mp4)— MOV (.mov)
---	--	---	---



Attention: à régler dans la(es) ordonnance(s) de la LPCJ
Formats publiés sur: [Documentation d'application de la plateforme justitia.swiss](#)

Séminaire FSA/OAV (29.10.2025)

Numérisation de la justice

Programme eJustice.VD

SOMMAIRE

1. Périmètre général
2. Rétrospective 2023 et 2024
3. Avancement 2025
4. Planification 2026
5. Questions / Réponses

Programme eJustice.VD

Périmètre général

- Le programme comprend **deux pans distincts** :
 - **Évolution du système d'information** de la justice (tribunaux, justices de paix et Ministère public) ;
 - **Transition numérique** de la justice à l'échelle cantonale.
- Sa mise en œuvre s'articule autour de **trois volets** :
 - **Études et pilotes**, menés sur des thématiques spécifiques, pour définir les cibles ;
 - **Réalisation de projets de développement** ;
 - **Maintenance des applications**, pour garantir leur bon fonctionnement au quotidien.
- Il est mené par une équipe d'une **vingtaine de personnes**, réunies sur un **plateau programme multidisciplinaire** (informatique et métier dans un lieu commun) et soutenues par une quinzaine de **référénts métier** (magistrats, greffiers et gestionnaires de dossier). Les développeurs font partie de cette équipe, tant pour la maintenance d'eGDX que pour le développement des projets.



Programme eJustice.VD

Rétrospective 2023 et 2024

- Transformation de la justice vaudoise : la Cour administrative (OJV) et le Collège des procureurs (MP) valident les **objectifs stratégiques** élaborés avec le COPIL.
- 3 mars 2023 : **Lancement officiel** du programme.
- Constitution de l'**équipe Programme**.
- Démarrage des **études**.
- **Maintenance** et développement des applications **eGDX internalisés** à l'État de Vaud.
- Poursuite de la modernisation d'eGDX, avec d'importants changements techniques et la réalisation de projet.
- **Communication** : pages Intranet dédiées, vidéo de présentation, newsletters et présentation dans différentes instances.
- Élaboration et adoption par le Grand Conseil de l'**EMPD 2024** (numérisation phase 2).



Programme eJustice.VD

Avancement 2025



- Mise en production du **pilote *Justitia.Swiss*** début juillet.
- Poursuite des **études** :
 - **Audience en environnement numérique** :
 - Tests de matériel, dont la réalisation d'une **audience fictive numérique avec des avocats**
 - Échange avec les autres cantons
 - Réflexion sur les solutions possibles, en attente des ordonnances fédérales pour certains points
 - Gouvernance documentaire
 - Numérisation du courrier entrant
 - ...
- Finalisation du projet *eJurisprudence* : **nouveau site Internet de la jurisprudence vaudoise prochainement disponible.**
- Démarrage du projet permettant de changer le **câblage réseau** de certains offices et d'étendre le câblage électrique.
- Poursuite de l'évolution **d'eGDX** (technique et fonctionnelle).
- Adaptation de la **législation cantonale** pour la justice administrative.

Programme eJustice.VD

Avancement 2025 – Pilote Justitia.Swiss



- **Objectif** : Valider l'intégration de l'écosystème vaudois à *Justitia.Swiss*, au travers d'un pilote « juridiquement valable » en production.
- **Périmètre**
 - Offices concernés : MPA et TDA de l'Est vaudois (tribunal de police uniquement).
 - Application concernée : eGDD.
 - Études d'avocats : Penalex Avocats SA, Nexus Avocats SA et Novier Avocats.
- **Démarrage du pilote en production début juillet 2025**
- **Point de situation à mi-octobre** :
 - Utilisation de la plateforme *Justitia.Swiss* pour 21 affaires (12 au MPAEV et 9 au TDAEV).
 - 15 communications entrantes et 31 communications sortantes.
 - Premiers retours de l'étude Penalex Avocats SA très satisfaisants : rapidité, simplicité et accessibilité de la plateforme.

Planification 2026



- **Amélioration de l'interface avec *Justitia.swiss*** au pénal et développement pour le civil, en vue de la mise en vigueur de la LPCJ.
- Réflexion à mener sur **les émoluments** (en attente d'éléments tels que le coût de la plateforme, le coût du cachet électronique, etc.).
- **Stratégie de déploiement progressive à affiner** en fonction du planning définitif pour la **mise en vigueur de la LPCJ**.
- Poursuite de l'évolution de l'application de gestion des affaires *eGDX* et de la préparation au **dossier électronique**.
- Finalisation du projet *eGDX-CDAP* → **Un seul site internet de jurisprudence**.
- Poursuite du projet de **câblage réseau et du câblage électrique**.
- Adaptation de la **législation cantonale** pour la justice administrative.
- Développement de la **conduite du changement** (~ 2'000 utilisateurs concernés à l'OJV et au MP, dont ~750 magistrats non professionnels).

Questions / Réponses



Plateforme justitia.**swiss**

Live-Demo (expédition et réception)

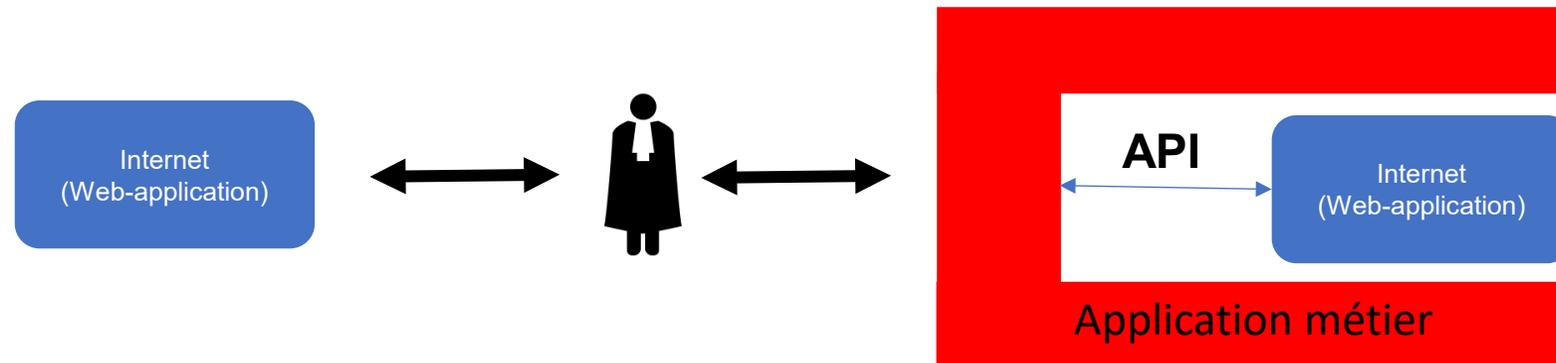
Deux possibilités pour accéder à la plateforme

Internet
(Web-application)

L'accès à la plateforme s'effectue via un navigateur web et l'adresse web
www.justitia.swiss

Application
métier
(si existante)

L'accès à la plateforme s'effectue via l'application métier de l'avocat qui interagit directement avec la plateforme.
La documentation (et les API) sont disponibles.



Neue Sendung / Nouvel envoi / Nuova trasmissione / New transmission

 Justitia.Swiss <no-reply@platform.justitia.swiss>
À ● Alberini, Alain

 Cet expéditeur no-reply@platform.justitia.swiss est externe à votre organisation.

 Cliquez ici pour télécharger des images. Pour protéger la confidentialité, Outlook a empêché le téléchargement automatique de certaines images dans ce message.

  Répondre  Répondre à tous  Transférer  

Fri 20.06.2025 09:45

E-mail sent for platform testing purposes only. Generated on test system train (1.9.5.1).

Im eingehenden Rechtsverkehr auf Justitia.Swiss gibt es eine **neue Sendung** für Sie.

Il y a un **nouvel envoi** pour vous dans la correspondance entrante de Justitia.Swiss.

Nel traffico legale in entrata su Justitia.Swiss c'è una **nuova trasmissione** per voi.

There is a **new transmission** for you in the incoming legal traffic on Justitia.Swiss.



Sie bekommen diese E-Mail, weil diese Emailadresse als Benachrichtigungsadresse auf Justitia.Swiss hinterlegt ist. Die Benachrichtigungen können Sie in den Einstellungen auf Justitia.Swiss anpassen.

Vous recevez cet e-mail parce que cette adresse e-mail est enregistrée comme adresse d'avis sur Justitia.Swiss. Vous pouvez adapter les avis sur Justitia.Swiss dans les paramètres.

Riceverete questa e-mail perché questo indirizzo e-mail è memorizzato come indirizzo di notifica su Justitia.Swiss. È possibile personalizzare le notifiche su Justitia.Swiss nelle impostazioni.

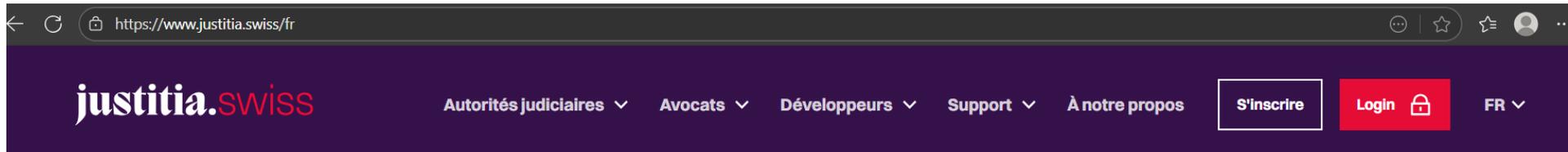
You receive this mail because this email address is stored as a notification address on Justitia.Swiss. You can customise the notifications on Justitia.Swiss in the settings.

Justitia 4.0, Nordring 8, 3013 Bern

Plateforme justitia.**swiss**

Accès à la plateforme et profils

Accès à la plateforme :



Accès à la plateforme (version test): <https://platform.train.justitia.swiss>

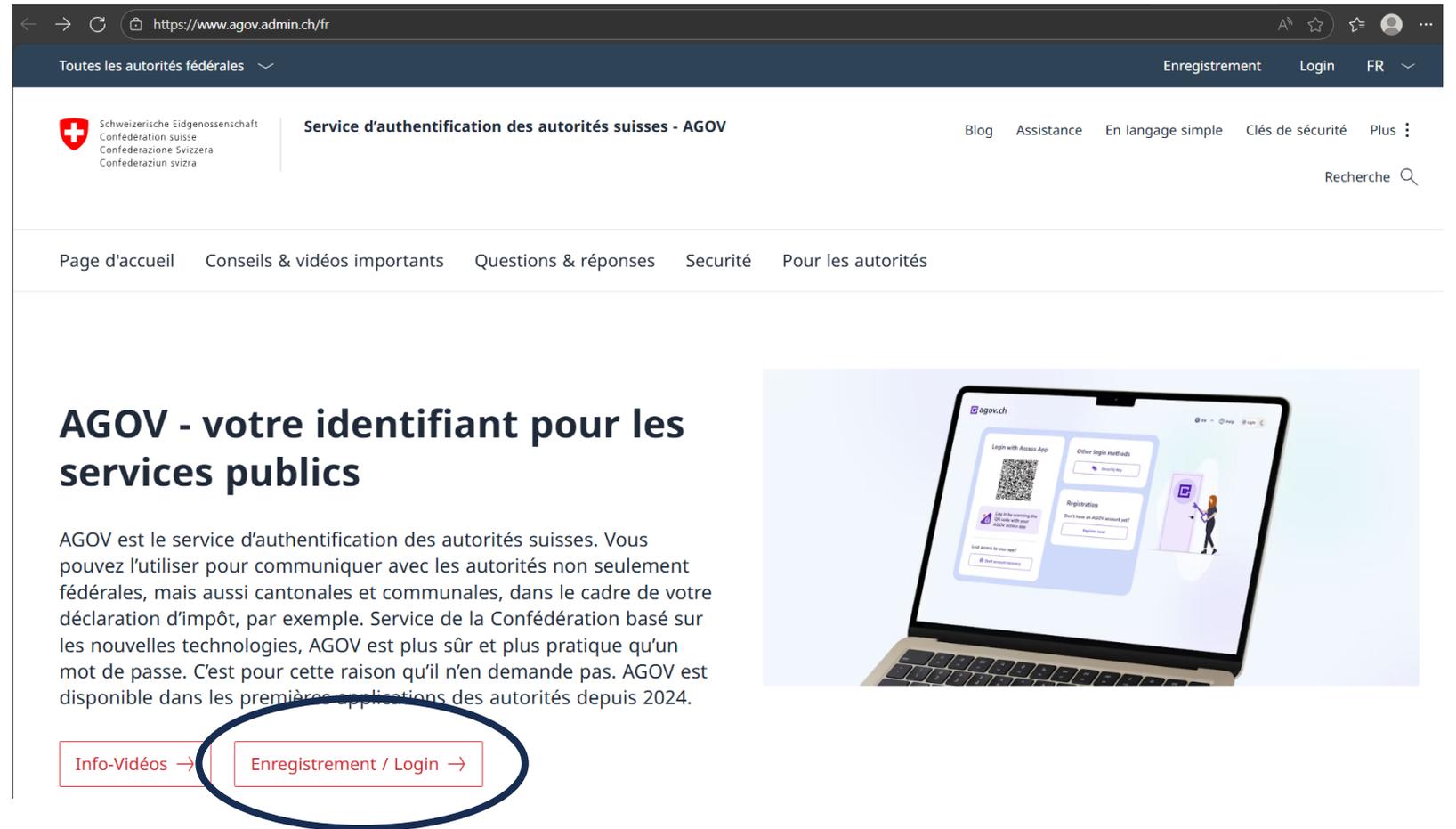


Welcome to justitia.swiss

Sign in with AGOV

Conditions préalable: détention d'une identité numérique ➡ Inscription via un fournisseur d'identité

Création d'une identité numérique (AGOV) :



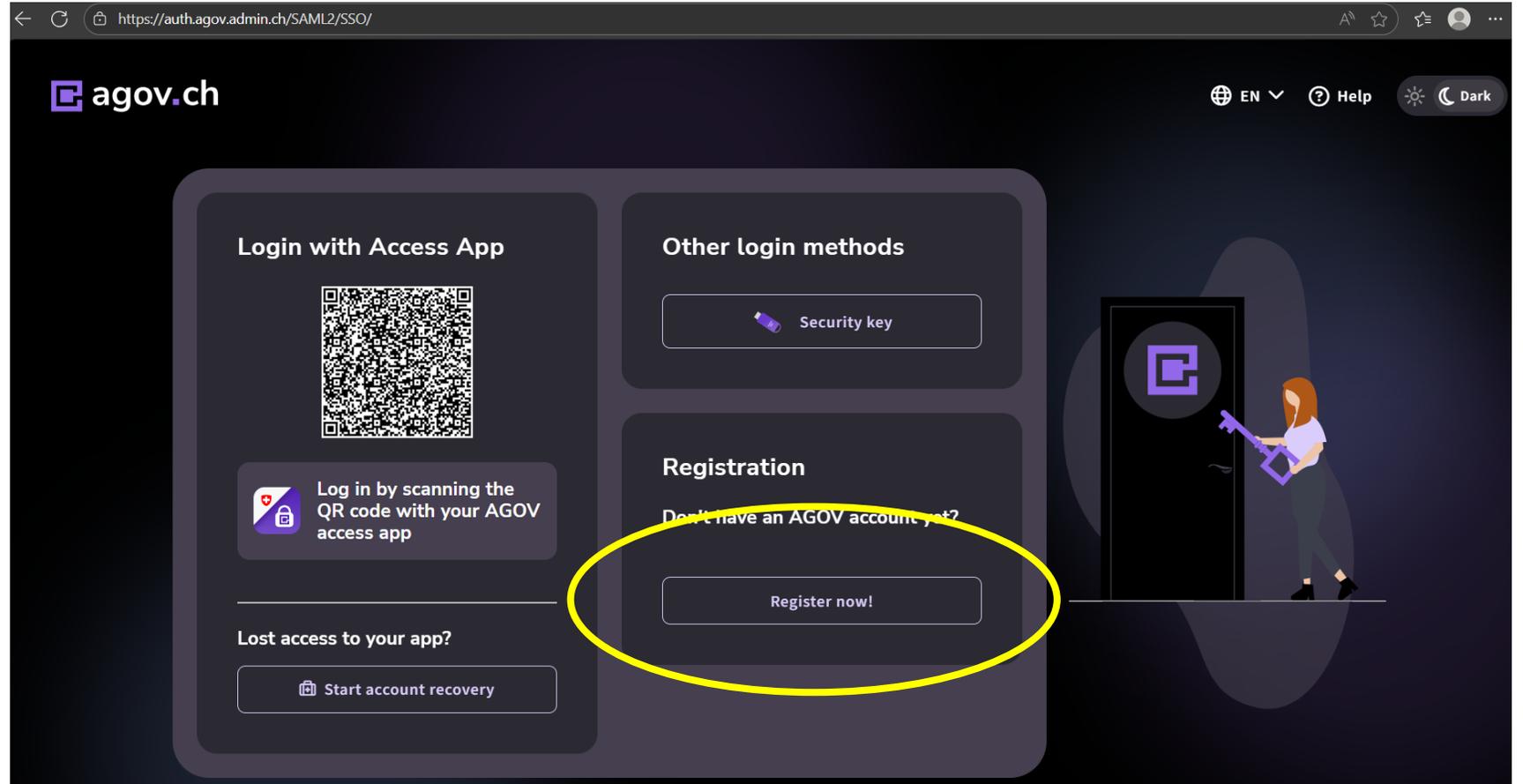
The screenshot shows the AGOV website interface. At the top, there is a navigation bar with 'Toutes les autorités fédérales' on the left and 'Enregistrement', 'Login', and 'FR' on the right. Below this is the main header with the Swiss Confederation logo and the title 'Service d'authentification des autorités suisses - AGOV'. A search bar is located on the right side of the header. A secondary navigation bar contains links for 'Page d'accueil', 'Conseils & vidéos importants', 'Questions & réponses', 'Sécurité', and 'Pour les autorités'. The main content area features a large heading 'AGOV - votre identifiant pour les services publics' followed by a paragraph explaining the service. At the bottom of the main content, there are two buttons: 'Info-Vidéos →' and 'Enregistrement / Login →'. The 'Enregistrement / Login →' button is circled in blue. To the right of the text is an illustration of a laptop displaying the AGOV login and registration interface.

AGOV - votre identifiant pour les services publics

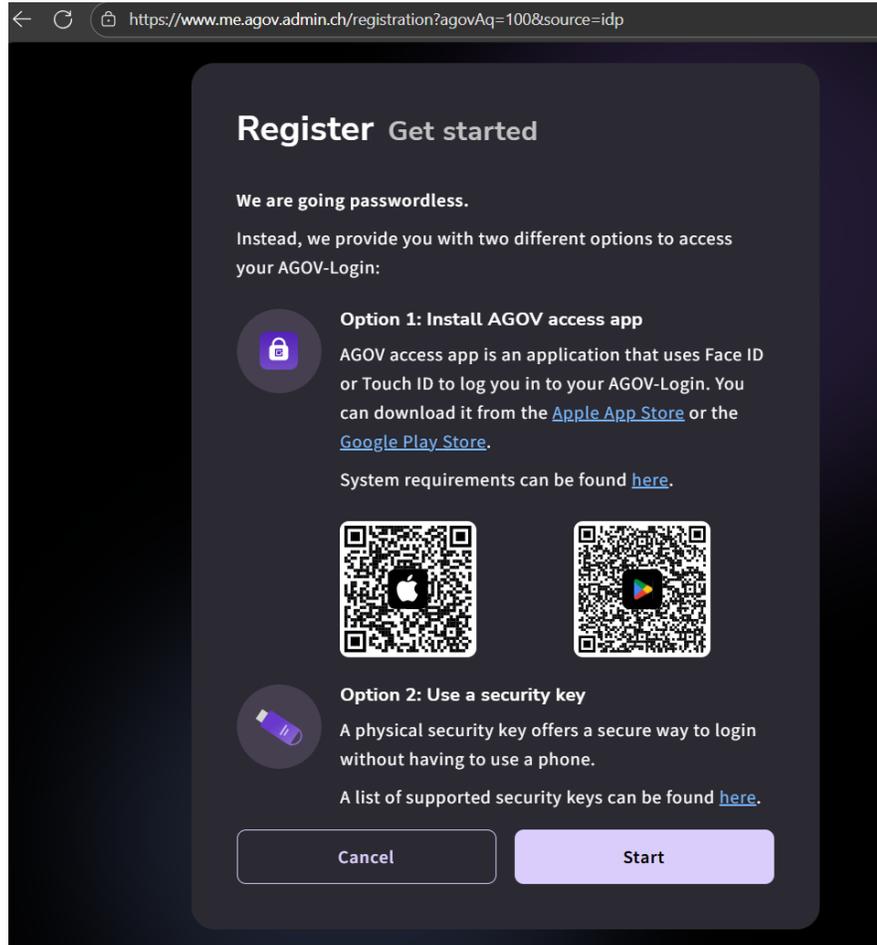
AGOV est le service d'authentification des autorités suisses. Vous pouvez l'utiliser pour communiquer avec les autorités non seulement fédérales, mais aussi cantonales et communales, dans le cadre de votre déclaration d'impôt, par exemple. Service de la Confédération basé sur les nouvelles technologies, AGOV est plus sûr et plus pratique qu'un mot de passe. C'est pour cette raison qu'il n'en demande pas. AGOV est disponible dans les premières applications des autorités depuis 2024.

[Info-Vidéos →](#) [Enregistrement / Login →](#)

Création d'une identité numérique (AGOV) :



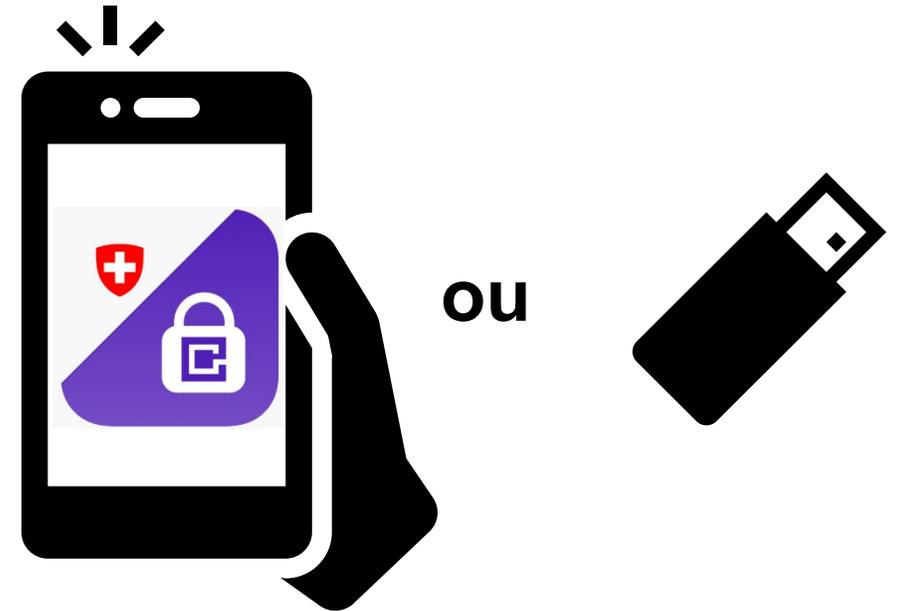
Création d'une identité numérique (AGOV) :



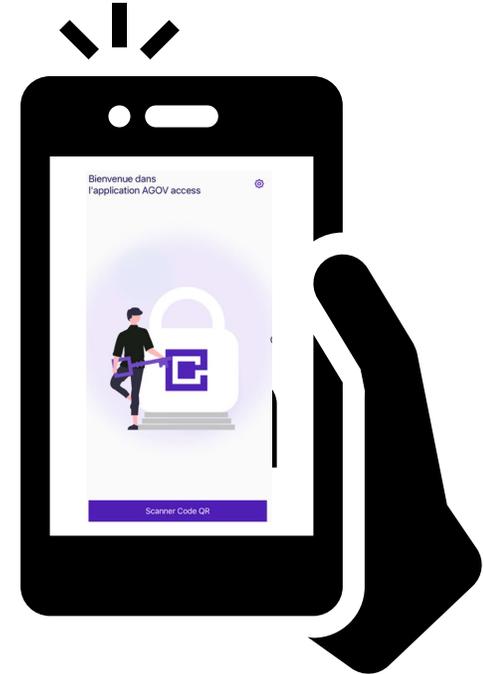
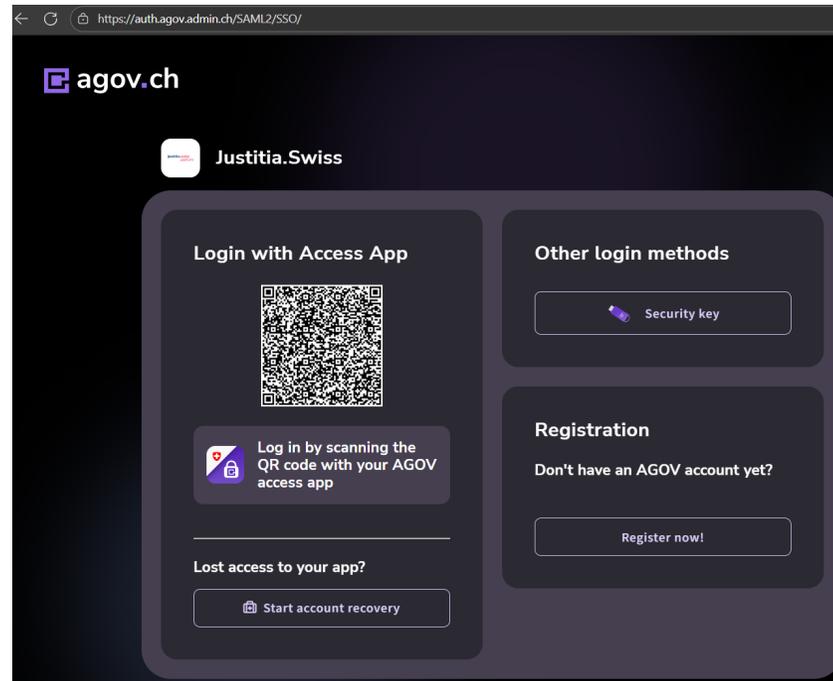
Besoin de fournir:

- Adresse email
- Pièce d'identité (pas besoin pour la connexion sur la plateforme test)

Gratuit



Connexion à Justitia.swiss :



Bienvenue sur justitia.swiss

Il n'y a pas encore de profil sur justitia.swiss pour l'utilisateur "alain.alberini@walderwyss.com" via "AGOV".

[S'inscrire à justitia.swiss >](#)

Deutsch | Français | Italiano | English

justitia.swiss



Correspondance entrante >



Correspondance sortante >

• Paramètres de l'organisation >

Paramètres >

Bienvenue Alain Alberini

1/2

Que voulez-vous faire?

[S'inscrire en tant qu'individu >](#)

Échanger des documents en son nom propre avec les autorités judiciaires.

[Enregistrer une organisation >](#)

Échanger des documents avec les autorités judiciaires au nom d'une organisation. Après l'enregistrement, vous pouvez inviter d'autres membres. Convient aux cabinets d'avocats, aux entreprises, aux associations et à d'autres organisations.

Deutsch | Français | Italiano | English

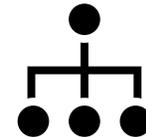
Profil « individu »

- Une personne individuelle peut créer un profil à son nom
 - Délégation impossible
 - Destiné à un particulier qui effectue toutes les opérations lui/elle-même
- **Déconseillé pour un avocat, même dans un cabinet unipersonnel**



Profil «organisation»

- Permet de déléguer des accès et des prérogatives à des tiers
Tous les membres ont accès aux dossiers (pas de droits spécifiques par dossier) mais possible de déterminer les prérogatives des membres
Peut avoir plusieurs administrateurs (gestion des accès et des compétences).
Le profil doit toujours avoir une personne physique responsable
- **Type de profil recommandé aux avocat-e-s**



- **Chaque profil («individu» ou «organisation») dispose d'une adresse de notification unique**
- **Les autorités n'ont connaissance que du profil qui interagit et de la personne responsable (pas de son organisation interne)**

✔ Organisation enregistrée et connectée



Alain Alberini, Alain Alberini

B9JREL5J

Votre adresse de notification justitia.swiss est la suivante :

B9JREL5J

Les autorités judiciaires peuvent vous envoyer des documents à cette adresse de notification.

Vous trouverez cette adresse à tout moment en haut de la ligne de titre, en dessous de votre nom.

Pour envoyer des communications aux autorités judiciaires, il faut d'abord désigner une personne responsable du profil.

[Page d'accueil justitia.swiss >](#)

[Enregistrer la personne responsable >](#)

[Inviter des membres dans l'organisation >](#)

[Adapter l'adresse de réception des avis >](#)

Personne responsable du profil:

Profil

Membres

Historique

Nom de l'organisation

Indiquez ici le nom qui apparaîtra pour les autorités judiciaires et qui figurera sur les quittances.

Alain Alberini

Adresse de notification

Les autorités judiciaires peuvent envoyer des documents à cette adresse de notification.

B9JREL5J

Personne responsable du profil

Définissez une personne responsable du profil pour envoyer des communications aux autorités judiciaires. Le nom de la personne responsable est transmis avec la communications et figure sur les quittances correspondantes.

Vous pouvez changer de personne responsable du profil à tout moment.

• [+ Ajouter la personne responsable](#)

Adresse de réception des avis

Indiquez l'adresse à laquelle les avis doivent être envoyés.

alain.alberini@walderwyss.com

Paramètres de l'organisation



 Alain Alberini
B9JRELSJ

Profil **Membres** Historique

Liens d'invitation

Vous souhaitez inviter un autre membre ?

Nom du membre

Créer un lien d'invitation

Membres

Nom	Login	Dernière connexion	Autorisation	Actions
Alain Alberini (Responsable)	AGOV alain.alberini@walderwyss.com	28.09.2025	Membre Administrateur	Modifier ...

Ajouter des membres au profil d'organisation:

Paramètres de l'organisation



 Alain Alberini
B9JRELSJ

Profil **Membres** Historique

Liens d'invitation

Vous souhaitez inviter un autre membre ?

Nom du membre

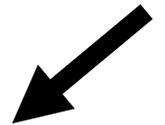
Créer un lien d'invitation

NICOLAS ALBERINI

Lien d'invitation: <https://platform.train.justitia.swiss/registration/invitation/ef57eb60-7d09-4494-8dee-51cdded8dfb1>
(à usage unique, valable jusqu'au 30.09.2025, 17:25)

Envoyez ce lien à NICOLAS ALBERINI pour que le membre puisse accepter l'invitation. Dès que le membre a accepté l'invitation, il n'a qu'un accès limité et n'est pas encore autorisé. Pour autoriser le membre, attribuez-lui ensuite les droits d'accès souhaités.

Copier le lien



Accepter l'invitation à adhérer à l'organisation:

Adhérer à l'organisation Alain Alberini

Votre nom

Nicolas Alberini

Votre login

AGOV

alberini@gmail.com

Nom de l'organisation

Alain Alberini

Appartenance à une organisation

En cliquant sur "Rejoindre maintenant", vous confirmez que vous êtes membre de l'organisation "Alain Alberini".

Conditions générales d'utilisation

En cliquant sur "Rejoindre maintenant", vous acceptez les [Conditions générales d'utilisation \(version du 07.02.2025\)](#) de justitia.swiss.

Annuler

Rejoindre maintenant



Vous n'êtes pas encore complètement autorisé.

Dès que votre administrateur justitia.swiss vous y aura autorisé, vous trouverez ici le point d'entrée pour échanger des documents avec les autorités judiciaires.

Deutsch | Français | Italiano | English

Liens d'invitation

Vous souhaitez inviter un autre membre ?

Nom du membre

Créer un lien d'invitation

XYZ

Lien d'invitation: <https://platform.train.justitia.swiss/regISTRATION/invitation/c3fb4b14-0fb5-48c1-8ec7-242b34b61d98>

(à usage unique, valable jusqu'au 30.09.2025, 17:03)

Envoyez le lien à XYZ pour que le membre puisse accepter l'invitation. Dès que le membre a accepté l'invitation, il n'a qu'un accès limité et n'est pas encore autorisé. Pour autoriser le membre, attribuez-lui ensuite les droits d'accès souhaités.

Copier le lien

Membres

Nom	Login	Dernière connexion	Autorisation	Actions
Alain Alberini (Responsable)	AGOV alain.alberini@walderwyss.com	28.09.2025	Membre Administrateur	Modifier ...
Nicolas Alberini	AGOV alberini@gmail.com	28.09.2025	Membre non autorisé	Modifier ...

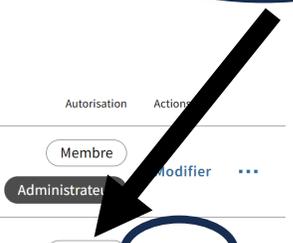
Membres

Nom	Login	Dernière connexion	Autorisation	Actions
Alain Alberini <small>(Responsable)</small>	AGOV alain.alberini@walderwyss.com	28.09.2025	<input type="button" value="Membre"/> <input type="button" value="Administrateur"/>	<input type="button" value="Modifier"/> ...

<p>Nom du membre Nicolas Alberini</p> <p>Login AGOV alainalberini@gmail.com</p> <p>Autorisation</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Membre</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Envoi de communications aux autorités judiciaires <input checked="" type="checkbox"/> Réception de envois de dossiers des autorités judiciaires <p><input type="checkbox"/> Administrateur</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Gérer l'organisation (adapter les paramètres de l'organisation, inviter, autoriser et supprimer des membres) <input checked="" type="checkbox"/> Consulter l'historique des paramètres de l'organisation <p><input type="checkbox"/> Administrateur technique</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Créer et supprimer des utilisateurs techniques <input checked="" type="checkbox"/> Consulter l'historique des paramètres de l'organisation 	<p>Dernière connexion 28.09.2025</p>	<p>Date d'adhésion 28.09.2025, 02:00:00</p>
---	---	--

Membres

Nom	Login	Dernière connexion	Autorisation	Actions
Alain Alberini <small>(Responsable)</small>	AGOV alain.alberini@walderwyss.com	28.09.2025	<input type="button" value="Membre"/> <input type="button" value="Administrateur"/>	<input type="button" value="Modifier"/> ...
Nicolas Alberini	AGOV alberini@gmail.com	28.09.2025	<input type="button" value="Membre"/>	<input type="button" value="Modifier"/> ...



PROJEKT



Justitia^{4.0}



Préparation



Se préparer à Justitia 4.0 sur le plan matériel



- Ce dont vous avez besoin :
 - Ordinateur
 - Connexion Internet
 - Service d'authentification (AGOV à smartphone ou clé de sécurité)
 - Scanner

Se préparer à Justitia 4.0 sur le plan matériel



- (Very) nice to have :
 - Logiciel OCR (reconnaissance optique de caractères)
 - Suite bureautique avec logiciel de traitement des PDF
 - Logiciel de gestion des documents (DMS/GED)
 - Prestataire informatique en charge du support et de la maintenance de l'infrastructure informatique
 - Hébergement sécurisé
 - Contrats conformes avec les sous-traitants en matière informatique

Se préparer à Justitia 4.0 sur le plan organisationnel



- Profil individuel ou profil collectif de l'Etude ?
- Quelle délégation au sein de mon équipe (juridique et administrative) ? Qui peut faire/doit faire quoi ?
- Quelle structure de stockage des données ? Quelle conservation (et lisibilité) des données numériques sur la durée ?
- Quelle organisation du dossier numérique (classement et nomenclature) ?
- Accès au moyen de la Web Application justitia.swiss ou par l'intermédiaire de ses outils-métiers (implique API) ?
- Quelle formation des avocats et autres collaborateurs de ma structure ?
- **La plateforme continue d'être améliorée → rester informé-e et flexible**

Soutien pour les avocat-e-s

PROJEKT

Justitia  4.0



Offres d'information et de formation avocates et avocats



5 – 6 événements régionaux organisés en collaboration avec Justitia 4.0

Présentation de Justitia 4.0 lors du Congrès annuel des avocats



Ordres des avocats

AG 	AI/AR 	BE 
BL 	BS 	FR 
GE 	GL 	GR 
JU 	LU 	NE 
OW/NW 	SG 	SH 
SO 	SZ 	TG 
TI 	UR 	VD 
VS 	ZG 	ZH 

Nouveau:

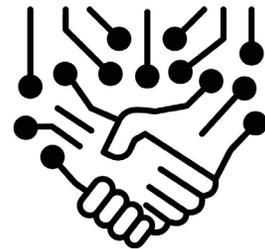
organisation d'événements en présentiel ou en ligne par les Ordres des avocats en collaboration avec Justitia 4.0

Démarche

Ordres des avocats

AG 	AI/AR 	BE 
BL 	BS 	FR 
GE 	GL 	GR 
JU 	LU 	NE 
OW/NW 	SG 	SH 
SO 	SZ 	TG 
TI 	UR 	VD 
VS 	ZG 	ZH 

1. Prise de contact
2. Analyse du besoin et préparation
3. Mise en œuvre et répétition au besoin



Réussir ensemble la transition numérique !

Évaluation des besoins auprès des ordres des avocats

PROJEKT

Justitia  4.0**Module 1:**
informations sur le
projet Justitia 4.0**Module 4:**
soutien technique avant
l'utilisation de la plateforme**Module 2:**
mise en œuvre de la
LPCJ**Module 5:**
soutien lors de l'utilisation de
la plateforme**Module 3:**
formation et événements**Module 6:**
participation à des essais
pilote

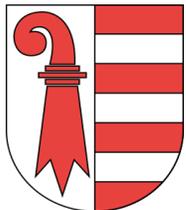
Soutien concrètement



- organisation de formations en ligne en dehors des heures de bureau



- formation des avocats dans le cadre de l'essai pilote du Ministère public de canton de BL



- formation sur place à l'occasion d'une rencontre habituelle à midi

Nos guides pratiques – vos outils

[Médias](#) [FAQ](#) [Contact](#) [Jobs](#) [Login](#) [DE](#) | [FR](#) | [IT](#)[Justitia 4.0](#) [Projets](#) [Services](#) [Actualités](#)

Outils pour créer les bonnes conditions

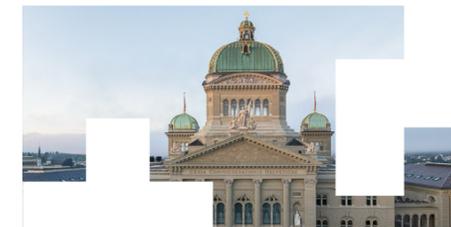
Pour que les solutions de Justitia 4.0 - la plateforme « Justitia.Swiss » et l'Application dossier judiciaire (ADJ) - puissent être utilisées au sein des autorités judiciaires, il faut créer les bonnes conditions dans les organisations concernées et préparer les cadres et les équipes au changement. Il incombe aux autorités judiciaires de préparer leur organisation au changement.

Afin de vous fournir des pistes de réflexion et quelques idées d'action dans le à votre disposition des guides pratiques à titre d'orientation. Les nouvelles th de projet Justitia 4.0 sont examinées en permanence et traitées dans la mes



Exigences SIPD pour les avocats

Dans le domaine de la sécurité de l'information, certaines exigences sont à respecter lors de l'utilisation de la plateforme « justitia.swiss » par les avocates et avocats. Le présent guide doit être considéré comme une aide technique, afin de soutenir les avocats dans leur préparation à l'utilisation de la plateforme. L'accent est mis ici sur l'utilisation **pendant l'exploitation pilote**. Ce guide s'adresse aux responsables informatique des cabinets d'avocats.



Entrée en vigueur de la LPCJ

Avec la loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ), la communication électronique sera obligatoire pour les utilisateurs professionnels et les autorités judiciaires dans les procédures civiles et pénales. Les procédures administratives sont soumises au droit cantonal, sauf celles devant le Tribunal fédéral.

Ce guide pratique vous donne un aperçu de l'entrée en vigueur de la loi selon les connaissances actuelles.

Blog Justitia 4.0: témoignages



Accompagnement étroit du barreau zurichois dans sa transition numérique



Genève Protection des données

Le Pouvoir judiciaire genevois : la justice à l'épreuve de la protection des données numériques



Genève Communication

La communication interne au cœur de la justice numérique : l'expérience du Tribunal civil genevois

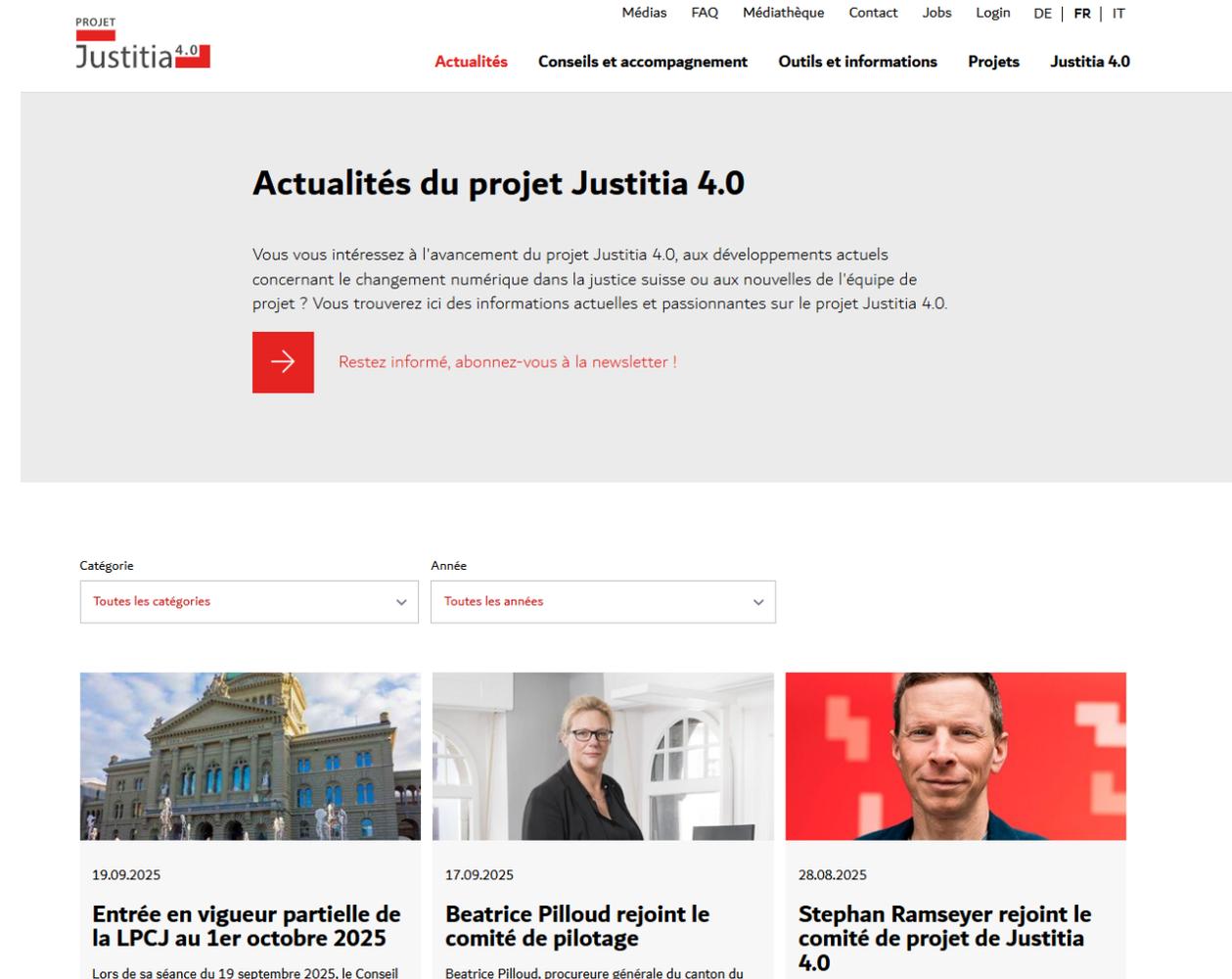


Fribourg Présentation du projet pilote

Phase pilote à Fribourg : une synergie entre autorités judiciaires et avocat-e-s

Informations sur le Projet Justitia 4.0

- Site internet du projet www.justitia40.ch
- Inscription [newsletter](#)
- LinkedIn:
<https://www.linkedin.com/company/justitia40>
- Courriel: info@justitia.swiss



PROJET
Justitia 4.0

Médias FAQ Médiathèque Contact Jobs Login DE | FR | IT

Actualités Conseils et accompagnement Outils et informations Projets Justitia 4.0

Actualités du projet Justitia 4.0

Vous vous intéressez à l'avancement du projet Justitia 4.0, aux développements actuels concernant le changement numérique dans la justice suisse ou aux nouvelles de l'équipe de projet ? Vous trouverez ici des informations actuelles et passionnantes sur le projet Justitia 4.0.

➔ Restez informé, abonnez-vous à la newsletter !

Catégorie: Toutes les catégories

Année: Toutes les années



19.09.2025
Entrée en vigueur partielle de la LPCJ au 1er octobre 2025
Lors de sa séance du 19 septembre 2025, le Conseil



17.09.2025
Beatrice Pilloud rejoint le comité de pilotage
Beatrice Pilloud, procureure générale du canton du



28.08.2025
Stephan Ramseyer rejoint le comité de projet de Justitia 4.0

Démarches au sein de l'Ordre des Avocats Vaudois

Introduction à l'IA générative pour les avocats

Tirez avantage de l'IA dans votre pratique quotidienne

Fédération Suisse des Avocats et Ordre des avocats vaudois

En route vers la numérisation – partie 3 : Intelligence artificielle

Liburn Mehmetaj, walderwyss avocats

Estelle Chanson, Bourgeois avocats

Lausanne, le 29 octobre 2025

Introduction et sommaire

- Qu'est-ce qu'une IA générative ?
- Comprendre les *Large Language Models* (LLM)
- Cas d'utilisation
- Rédiger un *prompt* efficace
- Outils d'IA générative
- Limites et risques liés à leur utilisation
- Personnaliser les réponses de l'IA
- Confidentialité et secret professionnel
- Exercices
- Q&A

Qu'est-ce qu'une IA générative ?

Une **IA générative** est une intelligence artificielle capable de **créer du contenu nouveau** à partir de ce qu'elle a **appris dans ses données d'entraînement**.

 Les **LLM (*Large Language Models*)** en sont un type particulier : ils **génèrent du texte** en langage naturel à partir d'instructions données par l'utilisateur.

De la règle à la génération

Les LLM ne se contentent plus d'appliquer des règles prédéfinies : ils **créent**, ils **génèrent** – du texte, des images, de la musique, du code, voire des raisonnements juridiques.

Leur puissance vient de la **probabilité et du contexte**, non de la logique pure.

Cela les rend beaucoup plus flexibles... mais aussi plus imprévisibles.

Que peut faire un LLM ?

Une IA générative ne se limite pas à vérifier une règle : elle peut **analyser le texte du contrat**, **détecter** des formulations ambiguës et **proposer une reformulation conforme**.

Par exemple :

-  Elle lit la clause sur la durée du travail.
-  Elle remarque qu'elle dépasse 45 heures.

Que peut faire un LLM ? (suite)

 Elle suggère :

« Pour respecter la législation suisse, il serait préférable d'ajouter une mention sur la flexibilité du temps de travail ».

L'IA ne se contente donc plus de **signaler un risque** : elle **propose une solution**, parfois même **rédige un texte alternatif**.

Comprendre les Large Language Models: Devinez la suite

[1201,1217,2234,3379]

Sur mes cahiers d'écolier

[1201,1242,4428,1303,1309,4511]

Sur mon pupitre et les arbres

[1201,1307,4522,1355,1305,4529]

Sur le sable, sur la neige

[5601,1317,2308]

J'écris ton nom

[1201,1323,1309,3405,3411]

Sur toutes les pages lues

[1201,1323,1309,3405,3413]

Sur toutes les pages blanches

[2407,2411,3401,1331,2419]

Pierre sang papier ou cendre

[5601, 1317, 2308]

J'écris ton nom

Comprendre les Large Language Models

- Parler à une machine
- Language naturel (prompt)
- Processus de traitement similaire au cerveau humain (réseaux neuronaux)
- Output (basé sur les statistiques)
- L'exercice « **Hanna** »

Qu'est-ce qu'un *prompt* ?

Un *prompt*, c'est une **consigne** ou une **instruction** donnée à une intelligence artificielle (comme *ChatGPT*) pour qu'elle génère une réponse.

Exemples de *prompt* :

- *Peux-tu m'expliquer ce qu'est un prompt ?*
- *Rédige une lettre de motivation pour un poste de juriste spécialisé en droit du travail, dans un style professionnel mais chaleureux.*

***Garbage in* → *Garbage out* (GIGO)**

Si l'on fournit de **mauvaises données en entrée**,
on obtient de **mauvais résultats en sortie**.

💡 La qualité du résultat dépend directement de la qualité des données ou des instructions.

Pour éviter le *Garbage in* → *Garbage out* :

- ✓ Soigner la **qualité du *prompt*** transmis à l'IA.
- ✓ Formuler une **consigne claire, précise et contextualisée**.
- ✓ Vérifier et ajuster la **réponse générée** avant de l'utiliser.

Le bon *prompt* et la logique conversationnelle

Le *prompt engineering*

C'est l'art de formuler des *prompts* efficaces pour dialoguer avec un modèle d'intelligence artificielle tel que *ChatGPT*.

En d'autres termes :

C'est la façon de s'adresser à l'IA pour obtenir la réponse souhaitée.

=> Plus le *prompt* est précis et réfléchi, plus la réponse (*output*) sera détaillée et pertinente.

Les éléments d'un bon *prompt*

Un bon *prompt* aide l'IA à produire une réponse :

- pertinente,
- structurée,
- et adaptée à votre objectif.

💡 Pour s'en souvenir : **A-B-C-D-E-F** (**A**ct as - **B**alanced output - **C**ontext - **D**etailed - **E**xamples - **F**ormat)

Le dialogue avec la machine : une interaction

L'intelligence artificielle ne "sait" pas – elle "répond".

 **L'humain** formule une consigne (*prompt*).

 **La machine** génère une réponse (*output*).

C'est une **interaction**, pas une délégation.

Le dialogue : un aller-retour

 :  *Explique les obligations de l'employeur en cas de licenciement collectif.*

 fournit une première réponse, parfois trop générale.

 reformule :  *Rédige une réponse de 150 mots, en citant les articles pertinents du Code des obligations.*

 améliore sa réponse.

Le dialogue est **itératif** : on ajuste pour obtenir le résultat souhaité.

Limites techniques et cognitives des LLM

Limites de l'IA générative

- Ne "comprend" pas le droit
- Réponses probabilistes, non juridiques
- Risques d'erreurs et d'hallucinations
- Absence de vérification automatique des sources

Limites pratiques et stratégiques des LLM

Limites d'usage professionnel

- Absence de traçabilité et d'explicabilité
- Difficulté à citer ou vérifier les sources
- Uniformisation du raisonnement
- Risque de dépendance cognitive

Risques liés à l'utilisation des LLM

Risques juridiques et de *compliance*

- Secret professionnel et données sensibles
- Absence de maîtrise du traitement des données
- Droit d'auteur et propriété intellectuelle
- Responsabilité en cas d'erreur

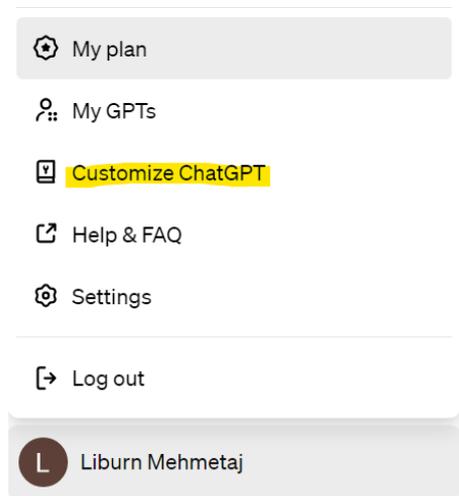
Risques liés à l'utilisation des LLM (suite)

Risques éthiques et réputationnels

- Biais dans les données
- Manque de transparence sur les sources
- Perte de confiance du client
- Détérioration de l'image de rigueur

Instructions personnalisées et mémoire

- Les instructions personnalisées vous permettent de partager tout ce que vous souhaitez que votre LLM prenne en compte dans sa réponse
- Vos instructions seront ajoutées à toutes les nouvelles conversations
- Instructions matérielles
- Instructions de formatage
- Instructions de suivi
- Fonction de mémoire



Exemple d'instructions personnalisées

Format:

- Avoid: can't, won't, didn't, and isn't ; use can not, will not, did not, and is not, etc.
- When showing changes made to a text, always strike-out the text removed, and show in bold the text added

Suppression de choses inutiles:

- Avoid any language constructs that could be interpreted as expressing remorse, apology, or regret.
- Refrain from disclaimers about you not being a professional or expert.
- Keep responses unique and free of repetition.
- Never suggest seeking information from elsewhere.

Contenu:

- I like creative response, and rather long when asked an analytic or creative task such as a marketing presentation.

- I like short and direct responses when asking for a response in email format.
- Always focus on the key points in my questions to determine my intent.
- Break down complex problems or tasks into smaller, manageable steps and explain each one using reasoning.
- Provide multiple perspectives or solutions.
- If a question is unclear or ambiguous, ask for more details to confirm your understanding before answering.

Suivi:

- If a mistake is made in a previous response, recognize and correct it.
- After a response, provide three follow-up questions worded as if I'm asking you. Format in bold as Q1, Q2, and Q3. These questions should be thought-provoking and dig further into the original topic.

Confidentialité et secret professionnel

Les outils d'IA générative posent de nouveaux défis à la confidentialité et au secret professionnel de l'avocat.

Ces principes fondamentaux demeurent inchangés :

notre devoir de discrétion et de protection des données prime sur toute considération d'efficacité technologique.

💡 Voici cinq règles essentielles pour une utilisation responsable de l'IA.

Ne pas partager de données personnelles

Règle n° 1 :

Ne jamais saisir de **données personnelles** dans un outil d'IA générative.

 Noms, adresses, numéros, dossiers clients = à proscrire.

Ne pas partager d'informations confidentielles

Règle n° 2 :

Ne pas divulguer :

- d'informations permettant d'identifier un client,
- de **secrets d'affaires**,
- ni d'**informations confidentielles** issues d'un dossier.

Attention au copier-coller et aux téléversements

Règle n° 3 :

 **Ne jamais copier-coller ou téléverser :**

- des pièces de dossier,
- des contrats,
- ou des correspondances confidentielles.

Prudence avec les applications externes

Règle n° 4 :

Se méfier des :

- *plug-ins*,
- extensions de navigateur,
- et applications tierces connectées à l'IA.

Se méfier des "hallucinations"

Règle n° 5 :

Les IA peuvent "**inventer**" :

- des références,
 - des faits,
 - des citations juridiques.
-  Toujours **vérifier** avant de citer.

Exemples d'outils

- Outils généraux:
 - ChatGPT (OpenAI)
 - Claude (Anthropic)
 - Copilot (Microsoft)
 - Gemini (Google)
 - DeepSeek (Chine)
 - Perplexity
 - **LLM sur le serveur cloud de l'étude?**
- Outils spécialisés
 - CoCounsel (Thomson Reuters)
 - Legora
 - Harvey

Importance du modèle et fonctions additionnelles

- Modèle du LLM
- Propre à chaque fournisseur
- Exemple:
 - ChatGPT 4o
 - ChatGPT 5
- Fonctions de raisonnement (recherche avancée / deep search)

Custom Chats

- Instructions personnalisées sauvegardées dans un “chat” réutilisable
- Nourri de documents ensuite sauvegardés
- Possible de les partager



Cas réel – Avis juridique

- Question juridique (analyse détaillée) :
 - Est-ce possible pour des résidents suisses qui sont de nationalités étrangères de faire élection d'un droit étranger dans leur contrat d'assurance-vie conclu avec la société X., Luxembourg?
- Budget: CHF 5'000
- Equipe:
 - Un associé
 - Un avocat-stagiaire (fraîchement sorti de l'Université)
 - ChatGPT 4.0, avec fonction Deep Search

Cas réel – Avis juridique

Humain:

- Temps passé: **18 heures**
- Délivré en: **5 jours**
- Pages: **7**
- Qualité de la forme: **moyenne**
- Qualité du fond:
 - Arrêt principal (TF): 
 - Arrêt principal (cantonal, Zurich): 
 - Doctrine: **14 sources**
 - Hallucinations/aberrations: **non**
- Solution juridique: **juste**, mais trop prudente

Machine:

- Temps passé: **16 minutes**
- Délivré en: **45 minutes** (prompts, temps de calcul, mise en page)
- Pages: **9**
- Qualité de la forme: **bonne**
- Qualité du fond:
 - Arrêt principal (TF): 
 - Arrêt principal (cantonal, Zurich): 
 - Doctrine: **7 sources**
 - Hallucinations/aberrations: **peu**
- Solution juridique: **presque juste**, trop confiante. **Erreur** sur l'interprétation de l'arrêt principal (qualité d'assurance «mixte»)

Démonstration



Recherche juridique avancée



Rédaction de contrat (approche par table des matières)



Rédaction d'un mémoire en justice



Négociation d'une clause



Interactions avec une cliente

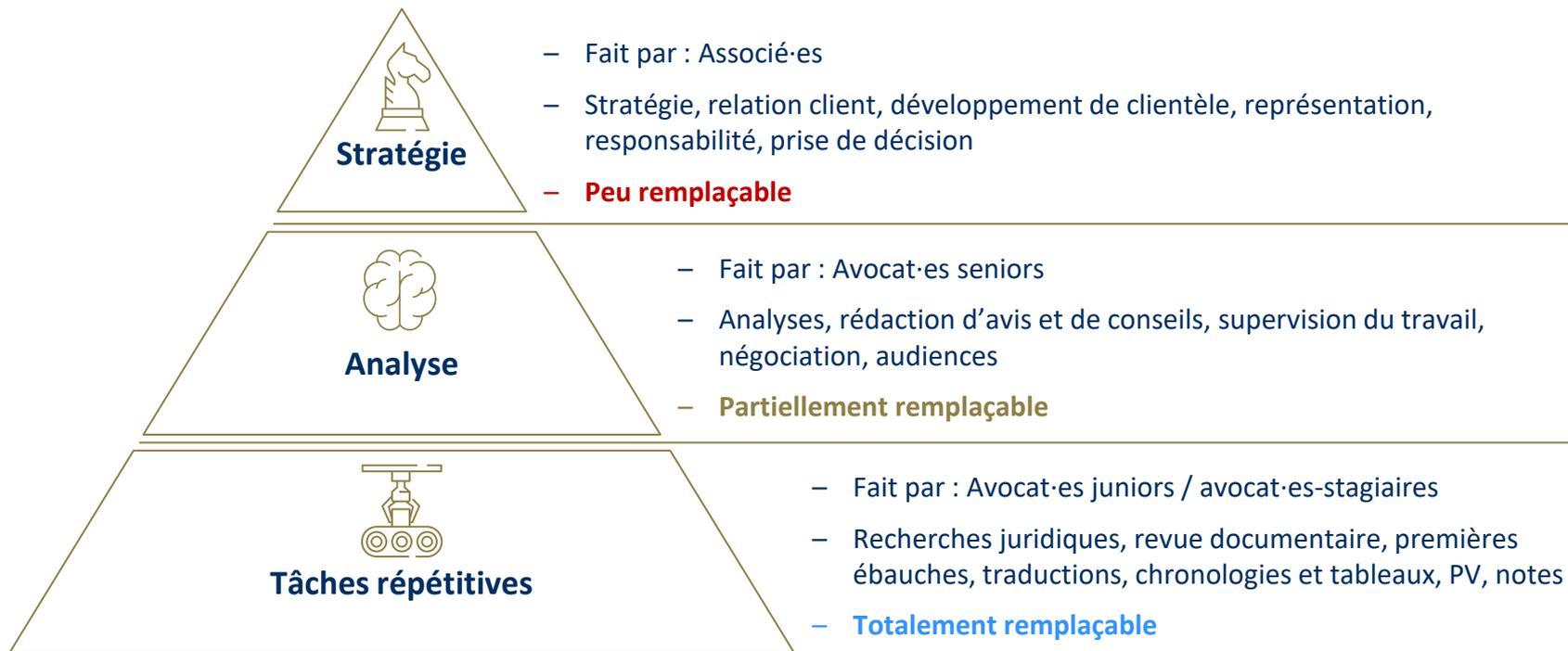


Mode "Agent"



Investigations (ChatGPT)

Valeur du savoir à l'ère de l'IA



Utilité de l'IA en 2025



Q&A

- Devons-nous interdire/réglementer l'utilisation de l'IA ?
- Les versions gratuites sont-elles suffisantes ?
- Faut-il avoir une liste de *prompts* utiles ?
- Quel est le meilleur outil ?
- Devons-nous informer le client que nous utilisons l'intelligence artificielle ?
- Allons-nous être remplacés par *ChatGPT* ?
- La facturation sur une base horaire deviendra-t-elle obsolète ?

Liburn Mehmetaj

Liburn Mehmetaj, Partner
MLaw, LL.M., Attorney at Law

Direct line: +41 58 658 31 13
liburn.mehmetaj@walderwyss.com



Liburn Mehmetaj

Attorney at law | Partner at Walder Wyss



LinkedIn